

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 4 JUILLET 2019

Siège FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (5)

Michel EDIAR (Président)

Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire Général)

Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe), présente par audioconférence

Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe), présente par audioconférence

Thierry VERMEERSCH, présent par audioconférence

Membres excusés et pouvoirs (2)

Valérie BERGER-CAPBERN, pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI

Mathieu LEMERCIER (Trésorier), pouvoir à Sandrine TAISSON

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Marie-Claudine PERRIN

Le Président ouvre la séance à 18h05.

1. Approbation du compte-rendu du 14/06/2019

Le compte-rendu du BD du 14/06/2019 est adopté à l'unanimité.

2. Activités du Président

3 juillet 2019 : réunion des fédérations non olympiques au CNOSF, Paris (75)

3. Courrier de la Fédération de Chasse : invitation à la réunion du 03/09/2019

Le Président informe le Bureau Directeur du courrier reçu de la Fédération de Chasse, invitant à participer à un atelier d'échanges sur la signalétique de la chasse sur les espaces naturels et ruraux, le 03/09/2019. Le Secrétaire général se propose d'y participer en tant que représentant de la FFCO. Le Bureau Directeur en prend note.

4. Service civique : candidatures

Le Secrétaire général informe le Bureau Directeur des trois candidatures reçues récemment pour la mission de Service Civique « Sport et handicap » débutant en septembre sur une durée de 8 mois. Ayant reçu les 3 candidats en entretien, le Secrétaire général présente ceux-ci et après discussions, le Bureau Directeur décide de retenir le candidat recommandé par le Secrétaire général. Une communication ultérieure sera faite sur la mise en place de ce service civique.

5. Courrier de demande de soutien à la création d'un Baccalauréat Professionnel « Sport Nature »

Le Président informe le Bureau Directeur d'une sollicitation reçue par le lycée Henri Queuille de Neuvic (Corrèze) pour soutenir l'élaboration d'un Baccalauréat professionnel sur la création, l'entretien et l'aménagement des espaces, sites et itinéraires de sports nature. Après discussions, le Bureau Directeur décide de soutenir cette démarche, mais sans prendre position sur l'embauche de personnes ayant ce type de diplôme.

6. Site internet : suivi du litige avec SEVANOVA

Le Président rappelle la décision prise lors du dernier Comité Directeur de rechercher un avocat spécialisé afin de nous accompagner dans la défense de nos intérêts dans le cadre du litige opposant la FFCO à SEVANOVA pour la réalisation de notre nouveau site internet et ses différents sites métiers. Il donne la parole à Sandrine TAISSON pour présenter l'avancement de cette démarche. Celle-ci, en liaison avec Mathieu LEMERCIER, a pris contact avec un avocat spécialisé qui nous a fait une offre visant à analyser les documents, définir les problématiques juridiques, proposer des demandes pertinentes contre la société SEVANOVA, et un avis sur les chances de succès, pour un montant de 800 euros HT. Le Bureau Directeur décide de retenir cette proposition et de signer la convention d'honoraires.

7. Maintenance du site internet actuel : devis Makina Corpus

Du fait du retard très important pris par le développement du nouveau site par SEVANOVA, plusieurs fonctions administratives sont pénalisées par l'absence de traitement informatique correct. De ce fait, le Secrétaire général a recherché une possibilité de mener des opérations de maintenance sur le site actuel. Il présente au Bureau Directeur le devis qu'il a obtenu de la part de la société Makina Corpus qui emploie le développeur initial du site. Ce devis porte sur 10 journées de développement informatique sur la base d'un tarif journalier de 550 euros HT.

Le Bureau Directeur approuve cette démarche et valide l'offre reçue en donnant la priorité au traitement des fonctions suivantes :

- le traitement correct de nos 4 licences,
- le traitement correct de la question du certificat médical et du questionnaire de santé lors de la prise et du renouvellement de nos licences,
- l'inscription aux courses tant pour les licenciés que pour les non-licenciés (gestion du type de licence ou du type de pass')
- la mise à jour du formulaire de déclaration carto.

Le Secrétaire général se propose d'informer le Comité Directeur des décisions prises sur ces deux sujets relatifs au site internet.

8. Courrier club MUCO (3410) : demande d'exonération de paiement de Pass'

Le Président informe le Bureau Directeur du courrier reçu du club MUCO (3410), sollicitant l'exonération permanente du paiement des Pass' pour le challenge « Cécile Geral Sprint'O Challenge ».

Après discussion, le Bureau Directeur ne valide pas cette demande.

9. Courriel du Ministère des Sports : GESI 2019

Le Président informe le Bureau Directeur du courriel reçu du Ministère des Sports invitant à une réunion d'information et de coordination le 10/07/2019, ayant pour but de présenter l'instruction GESI 2019 et la question des coûts de sécurité des GESI. Prenant en compte le fait que la FFCO n'est concernée par aucun grand événement sportif international à venir, le Bureau Directeur prend acte que celle-ci ne sera pas présente à cette réunion.

10. Convention FFCO-C3D Staps

Le DTN informe le Bureau Directeur du travail qu'elle a conduit avec le Secrétaire général visant à mettre à jour la convention Conférence des Directeurs et doyens S.T.A.P.S.. Plusieurs points sont évoqués au regard des pratiques des deux dernières années dont l'équivalence des diplômes fédéraux ; la nécessité de mieux contrôler l'utilisation de notre logo ; ...

Après discussion, le Bureau Directeur décide d'une validation ultérieure par vote électronique dès finalisation de celle-ci.

11. Evolution des discussions autour des statuts des CTS et sur le financement du sport

Le président fait un point de la situation de ce dossier en rendant compte de la dernière réunion des fédérations non-olympiques au CNOSF dont une partie importante a été consacré à ce sujet. Il indique que 17 fédérations ont signalé à la ministre qu'elles étaient favorables au détachement des CTS vers leurs fédérations. Par ailleurs, il rappelle qu'un des moyens de renforcer les moyens financiers consacrés au sport serait le déplaçonnement de la taxe BUFFET sur les droits de retransmission TV des événements sportifs, demande soutenue par le CNOSF.

Concernant le statut des CTS, il fait part de la décision de la commission mixte paritaire réunie jeudi matin à l'Assemblée Nationale sur le projet de loi de transformation de la fonction publique, qui a exclu les CTS de l'application de l'alinéa 11 de l'article 28 qui rendait possible leur transfert d'office aux Fédérations.

Fin de réunion à 19h35

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI